



Le mercredi 9 février 2022

Madame la Préfète de la Somme
51 Rue de la République,
80000 Amiens

Affaire suivie par : Bertrand Fiévet

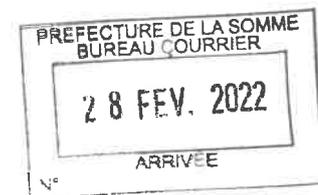
03 22 74 38 53

b.fievet@mairie-albert.fr

Courrier avec AR 20 145 832 00429

Objet : Arrêté de cessation d'activité du CET d'Albert

Vos références : DREAL - Unité départementale de la Somme – Pôle Jules Verne
Madame Claire Rollin – Inspecteur de l'environnement



Madame Préfète,

Je vous sollicite dans le cadre d'une procédure de cessation d'activité de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) de la ville d'Albert.

Faute de pouvoir accéder aux documents retraçant les travaux réalisés lors de la fermeture en 1998, nous avons fait appel à un cabinet d'ingénierie géotechnique. La société Fondasol a réalisé une vingtaine de sondages afin de vérifier la conformité des travaux effectués.

Au vu de la synthèse du rapport, l'aménagement final de la décharge respecte en tous point l'article 28 de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 1988. L'article 27 est respecté avec néanmoins une appréciation nuancée sur l'apport en surface des 20 cm de terre végétale qu'il est aujourd'hui difficile de différencier très précisément des couches de remblais sous-jacents. Cependant, comme l'indique le cabinet d'étude « Sous l'action des phénomènes météorologiques et au regard des travaux réalisés dans les années 1990 (apport de remblais, nivellement et végétalisation du site) il est fortement envisageable que les 20 cm de terres végétales aient été apportés mais lessivés et mélangés aux remblais sous-jacents avec le temps. ». L'ensemble du cahier des charges a été respecté par la commune en 1998 comme le démontre le rapport mais il n'est aujourd'hui plus possible de prouver la présence des 20 cm de terres végétales après plus de 24 ans. L'objectif souhaité pour l'apport de terre végétale en surface est néanmoins atteint car le site est entièrement végétalisé.

La commune a pour objectif de valoriser ce terrain inexploitable pour l'agriculture par le biais d'un projet de parc photovoltaïque. Une promesse de bail emphytéotique a été signée avec la société Solroi, filiale de Somme Energies, Société d'Economie Mixte de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, mobilisée sur la transition énergétique du territoire. L'objectif de ce projet est de produire une électricité verte, locale et renouvelable sur un site dégradé.

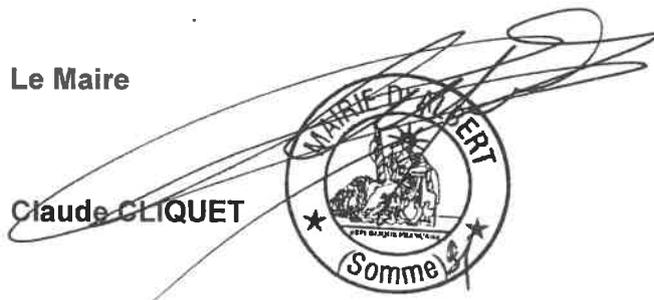
Une sécurisation du site sera assurée par la réalisation d'une clôture, les panneaux photovoltaïques seront posés sur des longrines (pas de fondation) et un aménagement paysager avec entretien sera réalisé. La production d'électricité estimée pourra alimenter plus de 1 000 foyers (sur la base de 4 700 kWh/foyer/an) et éviter l'émission de 365 tonnes de CO2 par an.

Par ailleurs, une étude environnementale avec un relevé faune et flore d'un an sera réalisée conformément à l'article R122-2 du code de l'environnement. Des mesures compensatoires (éviter, réduire, compenser) seront prises afin de limiter l'impact du projet sur son environnement.

Dans l'attente de l'examen de ce dossier, je reste à votre disposition ainsi que mes services pour d'éventuels compléments d'information et je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Claude CLIQUET



Pièce jointe : Rapport du cabinet d'étude Fondasol